

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6065

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Cession, à l'Opac du Rhône, d'une parcelle de terrain communautaire, située rue Lounès Matoub et avenue Georges Rougé**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 735 de la section AT d'une superficie de 1 480 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, constituant un délaissé hors voirie lors de la réalisation de la rue Lounès Matoub.

Dans le cadre d'un remembrement foncier, l'Opac du Rhône envisage l'acquisition de cette parcelle communautaire pour réaliser, avec le terrain mitoyen leur appartenant, un ensemble immobilier comprenant 21 logements sociaux, financés en PLUS et de deux logements en PLAI.

Cette cession interviendrait au prix de 165 € le mètre carré de SHON, soit 153 450 € pour 930 mètres carrés de SHON attribués au terrain communautaire, admis par le service France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le principe de cession, à l'Opac du Rhône, du terrain situé avenue Georges Rougé à l'angle de la rue Lounès Matoub à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- la somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine : produit de la cession 153 450 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1213,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 153 450 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1213.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,